



Les milieux économiques indignés et en colère

DMZ

Le retrait du rapport du Conseil d'Etat sur l'initiative réclamant plus de protection pour les apprentis neuchâtelois passe mal.

Un rétropédalage qui fâche. Le retrait par le Conseil d'Etat de son rapport qui recommandait de refuser l'initiative «Plus de protection pour les apprentis» lancée par la gauche est très critiqué par les associations économiques neuchâteloises. Dans un communiqué diffusé hier, elles disent leur «indignation» et leur «colère» et regrettent que les membres de la commission de l'éducation du Grand Conseil n'aient pas voulu faire corps avec le Conseil d'Etat qui proposait le rejet de l'initiative «au vu de l'efficacité du système de formation professionnelle neuchâtelois.»

Etude rassurante

L'Association industrielle et patronale(AIP), l'Association patronale des industries de l'arc horloger (Apiah), la Chambre immobilière, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), la Fédération des

entreprises romandes (FER) Neuchâtel, la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE), la Fédération neuchâteloise des associations professionnelles du second œuvre (FNSO) et l'Union neuchâteloise des arts et métiers (Unam) se disent «déçues et surprises que la Commission de l'éducation du Grand Conseil n'ait pas entériné le rapport» et dénoncent un dogmatisme «destructeur» de la gauche. Le député PLR et président de la commission Vincent Martinez expliquait toutefois à «ArcInfo» que les travaux étaient «à bout touchant». «Nous avons eu des discussions intéressantes, à même de trouver des accords pour le bien-être des apprentis. Ce qui est dommage avec cette initiative, c'est qu'elle jette le discrédit sur beaucoup d'employeurs», avait-il précisé. Parmi les raisons avancées par le gouvernement pour justifier le retrait

du rapport, la publication prochaine d'une étude de la HE-Arc. Les associations en ont dévoilé les principales conclusions: «Il ressort qu'une écrasante majorité des apprentis évoluent bien et se sentent à l'aise dans leurs entreprises, qu'ils connaissent leurs droits et obligations, qu'ils se considèrent être bien soutenus et bien suivis durant leurs formations et qu'ils savent à qui s'adresser en cas de problèmes.» «Malgré les tracasseries administratives et les coûts de formation des apprentis, les entreprises neuchâteloises continuent à former. Là est l'essentiel. Le canton et les entreprises qui forment n'ont pas besoin d'une police de l'apprentissage!», concluent-elles. Selon les associations économiques, les apprentis neuchâtelois se sentent à l'aise dans leurs entreprises. Ici, chez Mikron à Boudry. MURIEL ANTILLE



Selon les associations économiques, les apprentis neuchâtelois se sentent à l'aise dans leurs entreprises. Ici, chez Mikron à Boudry. MURIEL ANTILLE